



**L'organisation du secteur des boissons alcooliques
doit favoriser l'éducation
à la consommation équilibrée et responsable**

*Mémoire d'Éduc'alcool au Groupe de travail concernant
l'organisation du secteur des boissons alcooliques*

Septembre 1997

La modération a bien meilleur goût.

606, rue Cathcart, bureau 700, Montréal (Québec) H3B 1K9
Téléphone: (514) 875-7007 • Télécopieur: (514) 875-5990 • Courrier-e: info@educalcool.qc.ca

Au mois de février dernier, le ministre d'État de l'économie et des finances demandait au Président-directeur général de la Société des alcools du Québec de diriger un groupe de travail dont le mandat est d'examiner les différentes options qui s'offrent au gouvernement concernant l'organisation du secteur des boissons alcooliques au Québec et de faire des recommandations à ce sujet.

Il s'agit là d'une question complexe sur laquelle les membres du groupe de travail se sont assurément longuement penchés et au sujet de laquelle ils ont sans doute sollicité de nombreux avis. C'est également une question d'intérêt public et d'ordre public qui met en cause des choix de société mais qui met également en cause des intérêts individuels et des intérêts collectifs. **Il n'est pas dans l'intention d'Éduc'alcool de prendre part au débat sur la structure organisationnelle.** Ce n'est ni dans ses habitudes ni dans son mandat.

Éduc'alcool est en effet un organisme autonome sans but lucratif composé des différentes associations professionnelles de l'industrie des boissons alcooliques, de deux organismes publics : la Société des alcools du Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi que de personnes qui croient à sa mission et qui souhaitent s'y engager.

Les objectifs d'Éduc'alcool consistent à :

- **éduquer** le grand public et particulièrement les jeunes à la consommation des boissons alcooliques
 1. en donnant de l'information sur les effets physiologiques et psychologiques de l'alcool;
 2. en établissant le contexte historique et culturel qui entoure la consommation des boissons alcoolisées;
 3. en expliquant le processus de fabrication et de mise en marché des produits
 4. en faisant le point sur les mythes entourant l'alcool;
- **valoriser** la notion de plaisir liée à une consommation réfléchie et équilibrée des produits alcoolisés;
- **prévenir** et dénoncer les méfaits causés par l'abus d'alcool.

Éduc'alcool veut donc informer et servir la population. Son action vise à responsabiliser les consommateurs de manière à susciter chez eux un comportement modéré et réfléchi. Il fait la promotion de la consommation équilibrée de l'alcool comme en fait foi son slogan qui est devenu un véritable proverbe au Québec : ***La modération a bien meilleur goût.***

Éduc'alcool est né en 1989 à l'initiative de la Société des alcools du Québec. Il est le résultat d'une contrainte et d'une volonté.

- **La contrainte**, c'est celle de la réglementation québécoise qui oblige toute personne ou entreprise qui fait la promotion d'un produit alcoolisé à consacrer des efforts, acceptables aux yeux de la RACJ, pour promouvoir la consommation responsable ou combattre l'abus d'alcool et ses conséquences. Elle est également inscrite depuis plus de 75 ans dans le mandat de la Société des alcools du Québec dont la mission économique et la mission sociale sont intimement reliées.
- **La volonté**, elle, vient du sens des responsabilités des professionnels de l'industrie québécoise des boissons alcooliques qui, dans le cadre d'Éduc'alcool, non seulement soutiennent l'action de l'organisme mais y contribuent également sur une base volontaire en suivant ses activités et ses programmes, en renforçant son action et en intégrant son slogan à toutes les annonces commerciales qui font connaître leurs produits.

C'est que les professionnels de l'industrie reconnaissent que **l'alcool** - qu'il s'agisse de vin, de bière, de cidre ou de spiritueux - **n'est pas un produit comme un autre**. Il peut être bon ou mauvais, selon l'usage que l'on en fait. Il procure du plaisir lorsque consommé dans un cadre convivial avec équilibre et modération. Il provoque des drames lorsque consommé de manière abusive. Aussi importe-t-il au plus haut point d'éduquer la population - jeunes et moins jeunes - à sa consommation, de faire du renforcement positif auprès des buveurs responsables, de favoriser les programmes de prévention secondaire auprès des buveurs problématiques et de dénoncer fermement les abus dans la consommation.

La stabilité du financement d'Éduc'alcool est assurée par la structure financière de la Société des alcools du Québec. L'organisme reçoit en effet des redevances sur chaque caisse de boisson alcoolique vendue à travers la structure de la SaQ qu'il s'agisse des succursales de la société d'État ou du réseau d'épicerie. Une somme de 7 cents est versée pour chaque caisse de vin, de cidre ou de bière, une somme de 14 cents, pour chaque caisse de boissons à taux d'alcool intermédiaire (environ 20 % d'alcool/volume) et une somme de 21 cents par caisse de spiritueux (plus de 40 % d'alcool/volume).

Grâce à sa structure de fonctionnement qui assure la représentation de l'ensemble des partenaires de l'industrie à son Conseil d'administration et à son assemblée générale, Éduc'alcool permet à tous et chacun des professionnels de **s'impliquer dans son action et de prolonger ses efforts d'éducation**. Grâce à la stabilité de son financement, Éduc'alcool a réussi en sept ans à mettre sur pied des programmes éducatifs qui en ont fait une référence dans le monde entier.

Il n'est pas rare en effet que notre organisme soit cité en exemple dans des publications venant de partout sur la planète. Nos programmes sont repris dans de multiples pays et servent de référence obligée à bien des organismes spécialisés. Nos avis sont sollicités et nos ressources invitées à faire part de l'expérience québécoise partout à travers le monde. Plusieurs pays se sont inspirés de ce que l'on appelle de plus en plus **le modèle québécois** pour organiser la dimension sociale de l'action de leur industrie des boissons alcooliques.

Ici même au Québec, nos programmes et nos recherches nous ont permis de sensibiliser davantage nos concitoyens à l'importance de la consommation équilibrée. Des recherches indépendantes démontrent clairement les progrès que nous avons accompli depuis 5 ou 6 ans. Il n'y a pas longtemps, une étude de l'Addiction Research Foundation et de Statistique Canada faisait la preuve que bien que le Québec soit, de toutes les provinces canadiennes, celle qui a les lois et les règlements les plus libéraux en matière de vente et de consommation d'alcool, **nous sommes aussi la province qui a le moins de problèmes liés à l'alcool**.

Ces résultats sont dus à notre attitude vis-à-vis de l'alcool. Celle-ci trouve ses fondements dans notre histoire: le Québec a été le seul État en Amérique du Nord à refuser la prohibition et à opter plutôt pour la régularisation des ventes d'alcool ainsi que pour l'éducation à la consommation. Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que bien lui en prit. Elle trouve aussi ses fondements dans notre culture latine et notre mode de vie. Mais elle trouve également ses fondements **dans nos efforts d'éducation**, dans notre approche préventive. Et cela, c'est en grande partie à Éduc'alcool, à son action, à ses programmes, à ses partenaires, à son approche qu'on le doit.

On ne nous en voudra pas de souligner ici à quel point **le fait qu'Éduc'alcool soit un organisme indépendant sans but lucratif contribue à prolonger son action**. De par ce seul fait et de par la crédibilité qu'il a réussi à se bâtir au fil des ans, des portes s'ouvrent, des collaborations naissent, des projets voient le jour ou prennent une ampleur que nos modestes moyens ne nous permettraient jamais de réaliser. Que l'on songe simplement aux gratuités qu'Éduc'alcool réussit à obtenir des médias pour faire sa publicité. Notre campagne, actuellement en ondes à la radio, qui fait la promotion de la consommation modérée, de nos publications et qui invite la population à obtenir des renseignements en appelant à notre numéro 1 888 ALCOOL1, ne nous coûte que 250 000 \$ alors qu'elle a une valeur de près d'un million et demi de dollars. Et nous pourrions allonger la liste.

Il existe une expression anglaise qui dit : *«if it ain't wrong, don't fix it»* (on ne répare pas ce qui fonctionne bien). Aussi tenons-nous à faire valoir au Groupe de travail sur l'organisation du secteur des boissons alcooliques **qu'il importe au plus haut point, quelle que soit la voie qu'il recommandera au ministre d'État, que soient assurées l'existence d'Éduc'alcool et la stabilité de son financement pour lui permettre de conserver sa capacité d'action**.

Nous ne faisons pas valoir ces revendications comme une structure qui défend sa propre existence. La structure d'Éduc'alcool est fort légère et ce n'est certes pas là que l'on retrouve l'expression d'intérêts individuels. Mais bien parce qu'au delà des réalisations et des succès incontestables et reconnus, Éduc'alcool a rassemblé autour d'une même table et autour d'une même idée, des concurrents d'une industrie qui ont réussi à mettre de côté leurs logiques d'entreprise, leurs logiques de secteur ou leurs logiques commerciales pour **mener ensemble leur mission sociale**. C'est cela, par delà tout le reste, qu'il faut à tout prix préserver.